



**HAL**  
open science

## Un nouvel objet d'histoire? Conclusions

Pierre Bauduin, Laurent Verslype

► **To cite this version:**

Pierre Bauduin, Laurent Verslype. Un nouvel objet d'histoire? Conclusions. Bocquet-Liénard, Anne; de Séreville-Niel, Cécile; Dervin, Stéphanie; Hincker, Vincent. Des pots dans la tombe (IXe-XVIIIe siècle). Regards croisés sur une pratique funéraire en Europe de l'Ouest, Presses universitaires de Caen, pp.493-502, 2017, Publications du CRAHAM, 978-2-84133-851-1. hal-02131678

**HAL Id: hal-02131678**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-02131678v1>**

Submitted on 26 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## UN NOUVEL OBJET D'HISTOIRE ?

### CONCLUSIONS



Pierre BAUDUIN<sup>1</sup> et Laurent VERSLYPE<sup>2</sup>

**A**VANT D'ESQUISSE UN BILAN de cette rencontre, nous voudrions souligner que nous vivons un de ces rares moments où se constitue un objet d'histoire: «Des pots dans la tombe».

Comme cela a été rappelé en introduction, les érudits et les antiquaires des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles avaient déjà attiré l'attention sur la présence de céramiques funéraires dans des tombes chrétiennes jusqu'à des dates très avancées dans le Moyen Âge et même au-delà, durant la période moderne. Cette question a suscité une attention accrue des archéologues à partir des années 1970-1980 à un moment où paraissent les premières synthèses régionales et où se précise le questionnement sur cette pratique. On pense par exemple à l'article de Daniel Schweitz sur le Vendômois en 1981 et à ceux de Daniel Prigent en 1996 ou de Bernd Thier en 1999<sup>3</sup>. Si le sujet n'est donc pas entièrement neuf, il n'avait toutefois pas été étudié jusqu'à présent de manière systématique. Après une rencontre organisée en 2010 à Caen<sup>4</sup>, qui permit d'esquisser une première vue d'ensemble, il a semblé utile d'organiser un véritable colloque consacré à la question du dépôt de pots dans les tombes au cours du Moyen Âge central et tardif, durant les temps modernes et, le cas échéant, à la période contemporaine. L'ambition

des organisateurs de ce colloque était double. Il s'agissait d'abord de disposer d'un état de la recherche à travers un inventaire le plus complet possible des observations archéologiques faites en France et dans quelques pays voisins (Espagne, Belgique) dans l'optique de déterminer les contours d'une pratique (sa chronologie, sa géographie, la topographie dans l'espace funéraire, les matériels utilisés, les circonstances et le contexte du dépôt). Il s'agissait ensuite de se donner les moyens de comprendre cette pratique au regard des changements qui interviennent dans l'histoire des mentalités médiévales touchant le rapport aux morts et à la mort. L'argument du colloque invitait ainsi à une discussion simultanée des sources archéologiques, écrites et iconographiques afin de « tenter de comprendre [...] la signification d'une pratique qui trouverait peut-être ses fondements dans la redéfinition de l'économie du salut au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ». Nous sommes ainsi passés de la curiosité et de l'empirisme (cela dit sans aucun préjugé négatif) à la construction d'un véritable objet d'étude dont ce colloque permettra, gageons-le, de pousser plus avant les méthodes mises en œuvres pour l'interroger et chercher à le comprendre. Un premier acquis majeur de ce colloque est donc ce que nous serions tentés d'appeler une historicisation

1. Université de Caen Normandie, CNRS, centre Michel-de-Bouïard – CRAHAM (UMR 6273).  
2. Université catholique de Louvain (Belgique), Centre de recherches d'archéologie nationale (CRAN).

3. SCHWEITZ 1981 ; PRIGENT 1996 ; THIER 1999.  
4. Table ronde « Des pots dans la tombe. Chronologie, usage et fonction des vases déposés dans les tombes à la fin du Moyen Âge » organisée par le CRAHAM à Caen, 12 mars 2010 (non publiée).

du phénomène des pots dans la tombe, entendons par là l'émergence d'un objet d'histoire et la définition d'une problématique qui en fait un objet d'études légitime.

Dans le sillage des intentions des organisateurs de ce colloque, nous partagerons notre propos en trois temps. Une première partie fera, au travers du bilan de nos connaissances, l'anatomie d'une pratique. Suivront quelques observations sur les changements qui touchent l'économie de la mort au Moyen Âge à partir des sources écrites ou iconographiques. Enfin, nous souhaiterions, en guise de prolongement possible, souligner quelques-unes des perspectives qui s'offrent à la recherche historique.

### Un phénomène plus complexe qu'il n'y paraît...

Vincent Hincker et Grégory Combalbert ont, dès l'introduction, posé les questions du « quand », du « qui », du « comment » et du « quoi », pour reprendre leur formulation initiale. Lors de la clôture du colloque, nous avons souhaité y additionner les questions de l'« avec quoi » et de l'« en marge de quoi », en nous exprimant certes de manière quelque peu inélégante.

Mais avant d'aborder tous ces thèmes, il faut d'abord souligner l'hétérogénéité des sources qui nous font connaître la pratique du dépôt de pot dans la tombe. Cela a été rappelé par tous les intervenants qui, dans chaque bilan régional, n'ont pas manqué de contextualiser le corpus sur lequel se fonde leur propos.

Il y a toujours une grande variété des sources, anciennes ou récentes, inégales, issues de collections muséales ou de fouilles préventives. Les découvertes sont plus ou moins bien décrites, et dans bien des cas le contexte, si ce n'est la provenance, ne sont pas renseignés. La position des pots dans la tombe est fréquemment sous-documentée, y compris pour certaines fouilles très récentes. La critique des sources s'impose donc naturellement, comme cela a été dit à maintes reprises lors de ce colloque.

Dans les contributions des intervenants comme dans les discussions qui les ont suivies, il a plusieurs fois été question de la nécessité de faire intervenir les anthropologues sur le terrain si l'on souhaite disposer d'une documentation plus précise susceptible de mieux faire comprendre la nature des gestes qui sont à l'origine de la présence de pots dans la tombe. Cette conviction a été régulièrement répétée, singulièrement quand les vases sont brisés et incorporés dans les remblais de remplissage de la fosse sépulcrale. Il faut toutefois espérer que la taphonomie et les modalités du dépôt de ces vases sont des problématiques qui émoustillent tant le discernement que la sensibilité pluridisciplinaire de tous les archéologues, quelle que soit leur spécialisation technique.

Revenons toutefois aux ambitions du colloque qui consistait à établir une véritable géographie de la pratique du dépôt de pot dans les tombes. En sollicitant des chercheurs dans chaque région administrative du territoire français et d'autres œuvrant dans des pays limitrophes, il s'agissait pour les organisateurs de dresser un atlas de la pratique, sachant qu'en fin de compte le résultat est une cartographie analytique de la documentation disponible, celle-ci demeurant étroitement dépendante d'une histoire de la discipline archéologique dans chaque territoire étudié. Sous forme de cartes normalisées, il a donc été possible de dresser l'inventaire et la distribution des occurrences de cette pratique dans chaque région française ainsi qu'en Wallonie, en Flandre et en Catalogne, auxquelles il faut ajouter, au gré des rencontres, une part importante des territoires de l'Europe de l'Est étendue jusqu'à la Russie et l'Ukraine.

### Où et quand ?

En région Centre, Matthieu Gaultier et Philippe Husi ont montré que la pratique du dépôt de vases dans la tombe est attestée entre le XII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. La distribution des occurrences est assez lâche, mais homogène. De son côté, Daniel Prigent avait, lors de sa communication sur la région voisine des Pays de la Loire, attiré l'attention sur la rareté des cas observés dans la Sarthe et dans la Mayenne, en précisant toutefois que ce constat est probablement lié au peu d'intérêt suscité par ces dépôts dans les départements en question. Même précaution introductive de la part d'Éric Normand qui recense tous les exemples reconnus en Poitou-Charentes pour une période allant du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. La chronologie paraît plus restreinte en Basse-Normandie pour laquelle François Fichet de Clairfontaine, Stéphanie Dervin, Anne Bocquet-Liénard et Cécile Chapelain de Seréville-Niel indiquent que cette pratique ne semble débiter qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle pour s'interrompre au tout début du XV<sup>e</sup> siècle. Pour la Haute-Normandie, avec plus de 70 cimetières où le phénomène est attesté, Florence Carré et Élisabeth Lecler-Huby concluent qu'il existe certes des exemples dès le XI<sup>e</sup> siècle, mais que les plus nombreux appartiennent au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Le travail d'inventaire qu'elles ont réalisé souligne également tout l'intérêt qu'il y a à réexaminer des sources et des publications anciennes, ainsi que les inventaires et les collections parfois poussiéreuses conservées dans nos musées. Alors qu'en Basse-Normandie la distribution des cas attestés semble homogène, Florence Carré et Élisabeth Lecler-Huby ont remarqué une concentration particulière de cas le long de la vallée de la Seine, vers l'Île-de-France pour laquelle Caroline Claude, Nathalie Picard et Fabienne Ravoire ont montré une répartition géographique assez homogène des occurrences sur l'ensemble de

la région, dans tous les types de contexte. Grâce à la masse critique des données disponibles, il est surtout permis d'y observer de manière détaillée le développement progressif d'une pratique qui débute au XII<sup>e</sup> siècle, puis connaît une véritable expansion aux cours des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, avant de diminuer sensiblement dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle et perdurer occasionnellement durant la première moitié du siècle suivant. Fabienne Ravoire et Cédric Roms pour la Champagne-Ardenne et Fabrice Henrion pour la Bourgogne signalent des densités également importantes pour une chronologie similaire, avec toutefois pour la région Champagne-Ardenne des cas identifiés jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Plus au nord, les dépôts de vases dans les tombes apparaissent plus rares et par conséquent plus dispersés à la fois dans l'espace et dans le temps. Pour le Nord – Pas-de-Calais, Étienne Louis et Éric Compagnon ont insisté sur un phénomène surtout urbain et monastique. Les contextes sont plus variés en Wallonie. Sophie Challe, Koen De Groote et Éric Leblois ont recensé des exemples provenant de cimetières paroissiaux, de collégiales, d'un hôpital, d'abbatiales, d'un couvent ou encore de cathédrales. Pour le Nord – Pas-de-Calais et la Wallonie, la chronologie se concentre sur les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. S'y ajoutent les exemples reconnus en principauté de Liège et la cinquantaine de sépultures dotées de vases recensées au sud de la Flandre scaldienne et en Hainaut où des cas sont datés du XII<sup>e</sup> siècle. Ces dernières découvertes posent la question de la limite de répartition de cette pratique en direction de l'Europe du Nord, en notant au passage qu'elles semblent tracer une étonnante démarcation entre la Flandre et la Wallonie, soulignée par Sophie Challe, Koen De Groote et Éric Leblois.

Dans le sud-ouest de la France, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon, sur 259 sites, 550 vases ont été répertoriés et analysés par Rémi Carme et Alexis Corrochano. De l'autre côté des Pyrénées, une trentaine de tombes seulement ont été recensées par Julia Beltrán de Heredia Bercero. Ces tombes présentent toutefois l'intérêt de nous initier aux usages en vigueur dans les nécropoles islamiques lorsqu'elles ne sont pas regardées comme le témoignage d'une réminiscence de pratiques plus anciennes. De ces régions, nous retiendrons la précocité des dépôts de part et d'autre des Pyrénées. La pratique y apparaît massive dès le XI<sup>e</sup> siècle. Des exemples remontent au X<sup>e</sup>, voire même au IX<sup>e</sup> siècle dans le sud-ouest de la France et à l'Esquerda en Catalogne.

Même précocité dans le sud-est, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région pour laquelle on constate que la pratique du dépôt de vase dans les tombes débute dès le IX<sup>e</sup> siècle pour culminer en nombre au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle et perdurer jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Catherine Richarté, Élixa Bailly et Dominique Carru attirent toutefois notre attention sur l'impact de la géographie naturelle sur la distribution des

sites qui pourrait être plus le résultat de l'activité archéologique que le reflet d'une réalité historique. Il faut ajouter à ce constat que près de 41 % des occurrences de cette pratique qui ont pu être datées sont liés à des édifices de cultes prestigieux, ce qui pourrait bien biaiser la discussion.

Dans le Limousin, les 81 sites identifiés délivrent des informations inégales, mais l'uniformité de leur distribution spatiale leur confère une représentativité suffisante. Patrice Conte et Jacques Roger ont par ailleurs signalé qu'il y était encore d'usage au cours de la période contemporaine d'inhumer le mort avec son bol. Plus à l'est, Sophie Ferragne et Stéphane Guyot ont montré une concentration des occurrences dans l'ouest de l'Auvergne, singulièrement dans le département de l'Allier avec 55 cimetières concernés. Pour le Rhône-Alpes, la chronologie est large, imprécise souvent, mais le dépôt de pots est avéré du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Alban Horry a aussi montré qu'il existait une limite dans la distribution des occurrences avec des découvertes significatives jusqu'en Ardèche, alors que plus au nord elles se raréfient. Ce constat rejoint celui établi par David Billoin et Françoise Passard-Urlacher qui ne comptent que deux cas attestés en Franche-Comté, l'un daté des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, l'autre du XVIII<sup>e</sup> siècle. En Alsace et en Lorraine, Yves Henigfeld a eu la délicate mission de nous parler d'une pratique totalement absente puisqu'il n'existe aucun cas de vase découvert dans une tombe après la fin de la période mérovingienne.

Ce tour d'horizon géographique et chronologique du dépôt de vases dans les tombes montre la précocité du phénomène dans le sud de la France et de l'autre côté des Pyrénées. Il prend ensuite de l'ampleur au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, pour connaître son apogée, du moins au nord de la Loire, durant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et les deux siècles suivants. La pratique se raréfie ensuite tout en subsistant par endroits jusqu'à la période contemporaine. Fait remarquable, il faut souligner son absence complète dans les régions du nord-est de la France tout au long des périodes médiévale et moderne. Au-delà du constat, il n'a toutefois pas été possible de proposer d'explication certaine pour les variabilités tant chronologiques que spatiales qui ont été constatées. Étienne Louis et Éric Compagnon ont néanmoins posé la question des circonscriptions ecclésiastiques, et notamment celles des limites diocésaines. Cette interrogation sur l'impact des circonscriptions religieuses est également présente en filigrane de la contribution de Sophie Challe, Koen De Groote et Éric Leblois pour les deux bassins scaldien et mosan, où il a été constaté que les critères de production et d'usage chevauchent les limites épiscopales tournaisienne et cambrésienne ainsi que celle de la principauté de Liège. L'impact des limites territoriales anciennes mériterait assurément d'être à l'avenir analysé à la lumière des cartographies que ce colloque a permis de dresser. Toujours dans le domaine des pistes d'explication,

lors des discussions, Catherine Vincent nous a invités à demeurer attentifs aux courants religieux concurrents qui ont pu influencer les pratiques, singulièrement dans le sud-ouest de la France. D'ailleurs à ce titre, Bruno Gaudalet nous a également rappelé que l'image archéologique à laquelle nous sommes confrontés est peut-être celle qui répond à ce qu'il a qualifié de « théologie des vainqueurs ».

### « Où » et « combien » à l'échelle du cimetière et de la sépulture

Dans l'absolu, tous les types de site sont concernés. On trouve des exemples de dépôt de vases dans les cimetières paroissiaux, ruraux ou urbains, les cathédrales, les collégiales, les monastères, les prieurés, les hôtels-Dieu, les hôpitaux, les commanderies, ainsi que plus épisodiquement dans des contextes castraux. Sur le plan relatif, des différences régionales apparaissent, mais elles semblent surtout dues aux états contrastés de l'activité archéologique. La plupart des synthèses régionales présentées dans le cadre du colloque ont néanmoins en commun d'avoir souligné l'absence de concentrations particulières des dépôts à l'intérieur des cimetières, même si la plupart du temps, faute de fouille exhaustive, il est impossible de conclure sur cette question de manière définitive. En guise de contre-exemple, il convient néanmoins de citer un secteur du cimetière paroissial du Petit Hameau à Sens, où la densité des sépultures avec dépôt est apparue comme significative. De même, dans un secteur du cimetière de Saint-Martial-de-Montjovis à Limoges, la pratique semble généralisée.

La proportion du nombre de sépultures dotées de pots varie beaucoup selon les endroits, mais les décomptes demeurent difficiles à établir au regard de la surface fouillée à l'intérieur de chaque cimetière. Que valent par conséquent les chiffres et les ratios mentionnés dans plusieurs contributions? Même s'il faut rester très prudent dans ce domaine, il est possible de signaler des cas particuliers comme le Limousin dans lequel les cimetières documentés comportent près de 25 % de sépultures avec vases.

Partout, la pratique du dépôt de pot dans la sépulture renseigne avant tout sur le statut social du défunt et sur l'organisation des funérailles. Soit il était en capacité de faire valoir ses volontés en matière d'organisation des funérailles et d'implantation de sa sépulture, soit son rang ou sa fonction obligeait les ordonnateurs des obsèques à se conformer à la tradition ou à une convention. Il faut néanmoins constater que les dépôts de vases dans les tombes ne concernent pas spécifiquement les tombes implantées dans les lieux le plus recherchés à l'intérieur des églises. À Troyes, les archives montrent que les abords du beau portail de Notre-Dame-aux-Nonnains sont considérés comme un lieu d'inhumation privilégié, sans que l'archéologue n'y

observe une concentration particulière de vases à l'intérieur des sépultures qui y ont été fouillées. En contexte monastique, il a été souligné notamment pour l'Île-de-France et la vallée de la Loire que les inhumations à dépôts de céramique sont nombreuses dans les salles capitulaires, ce qui n'interdit toutefois pas de les rencontrer également dans les galeries du cloître et son jardin. Dans la plupart des cas, et quels que soient la nature et le statut du cimetière, la répartition topographique des dépôts n'apparaît pas significative, d'autant que le statut du défunt demeure lui aussi souvent indéterminé.

Partout en France et dans les territoires limitrophes, les pots sont déposés dans tous les types de sépultures : caveaux anthropomorphes ou non, caveaux construits, et même fosses en pleine terre qui, dans la plupart des régions, semblent cependant moins concernées. L'association significative du dépôt de céramique à la présence d'un coffre en bois ou d'un cercueil a néanmoins été mentionnée pour le Hainaut ou encore pour l'abbaye de Fontevraud. Au prieuré Sainte-Marie-Madeleine de Mantes-la-Jolie, les archéologues ont établi une corrélation entre la présence de vases et l'aménagement d'une sépulture maçonnée regardé comme un mode d'inhumation propre à des défunts socialement privilégiés.

Généralement, le nombre de pots dans la tombe varie de l'unité à la dizaine. Il ne semble pas y avoir dans ce domaine de spécificité régionale, même s'il est à remarquer que l'usage de déposer un seul vase dans la tombe est presque exclusif dans le sud-ouest de la France et sur le versant espagnol de la Catalogne, alors qu'ailleurs il existe une plus grande variabilité. En Bourgogne, il a été signalé plusieurs exemples de dépôts multiples à l'intérieur de sépultures des dignitaires ecclésiastiques. Quelques cas exceptionnels de dépôts pléthoriques se singularisent, tel celui d'une tombe contenant 48 récipients à Saint-Pierre de Senlis en Picardie. Il y a aussi le cas des caveaux-pourrissoirs du portail occidental de Notre-Dame de Troyes, dans l'Aube, qui a été l'occasion de s'interroger sur la différence qu'il convient d'établir entre la marque d'un véritable dépôt et le résultat de rejets successifs au cours du fonctionnement d'aménagements funéraires particuliers.

### « Quoi, ou plus précisément quel type de vases »

Les formes fermées sont de loin les plus nombreuses. Il s'agit le plus souvent d'oules, de coquemars et de pichets. La proportion des composantes de cette triade varie cependant selon les territoires et la période considérés. À titre d'exemple, en Champagne, jusqu'à présent, et bien que le phénomène perdure pendant quatre siècles, aucun récipient lié au service des liquides n'a été découvert dans une sépulture. Il y a aussi des formes plus originales comme

les coquemars à manche ou encore les marmites tripodes signalées en Picardie et en Haute-Normandie.

Les formes déposées dans les tombes sont identiques à celles présentes dans le vaisselier domestique, ce qui conduit inévitablement à s'interroger sur la provenance des pots utilisés dans un cadre funéraire. Sont-ils produits pour la circonstance ? Sont-ils achetés en vue des obsèques ? Ou s'agit-il de vases prélevés dans le vaisselier du défunt ou de ses proches, voire aléatoirement dans leur environnement, pour être recyclés en dépôt funéraire ? Toutes les solutions ont été envisagées, sans qu'il ait été possible de trancher définitivement cette question. Il convient toutefois de verser au dossier les exemples bas-normands et auxerrois de vases percés avant cuisson qui signalent sans doute une production spécifique destinée aux funérailles. En Normandie, dans l'Aube ou le Roussillon comme en Île-de-France, il a également été constaté que les pots présents dans les tombes étaient souvent de taille réduite par rapport à leurs homologues découverts en contexte domestique. Généralement toutefois, les pots déposés dans les tombes ont été percés après cuisson, sans qu'il soit possible d'identifier le moindre indice qui désignerait une production particulière. D'ailleurs, dans l'écrasante majorité des cas, les vases recueillis dans les sépultures sont issus des productions potières régionales même si, ponctuellement, il a été question de l'utilisation de céramique importée. Les vases déposés dans les tombes sont neufs ou usagés, et comprennent une proportion significative de ratés de cuisson dans certaines régions. Il faut ajouter à cela que les vases n'étaient ni toujours complets ni toujours intacts au moment où ils ont été déposés dans la sépulture, comme cela a pu être vu en Poitou-Charentes, dans le Limousin et encore dans la région Centre.

Pour les formes ouvertes qui sont des écuelles, des bols voire même des assiettes dans les contextes les plus récents, il est frappant de constater que leur distribution montre l'existence de très importantes différences régionales. Un seul exemplaire en grès est connu pour toute l'Île-de-France contre plusieurs dizaines d'occurrences en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Picardie. En Champagne-Ardenne, on observe même une concentration de dépôts d'écuelles et de bols dans plusieurs villages contigus aux *xvi*<sup>e</sup>-*xvii*<sup>e</sup> siècles, et où ils sont déposés dans la tombe comme « calot » jusqu'au *xx*<sup>e</sup> siècle. Dans le Limousin, au cours des *xviii*<sup>e</sup> et *xix*<sup>e</sup> siècles, il est encore d'usage d'inhumer le mort avec son bol. Cette pratique n'y disparaît que dans la seconde moitié du *xx*<sup>e</sup> siècle. Dans le Sud-Ouest, deux exemplaires parmi des écuelles en bois, des assiettes modernes, contenaient visiblement de la résine. Cette découverte pourrait être mise en relation avec les « écuelles des morts » qui sont mentionnées dans la charte des coutumes de la ville de Caussade (Tarn-et-Garonne) de 1306.

Des bouteilles sont déposées dans les tombes du sud-ouest de la France, en Limousin, auxquels il faut ajouter quelques exemplaires découverts dans le Berry et en Poitou-Charentes. D'autres formes sont encore plus rares, telles les cruchettes à deux anses à nouveau découvertes dans le sud-ouest de la France ou encore un petit vase ansé à couvercle dans le Limousin. En Auvergne, surtout dans l'Allier, en Rhône-Alpes et dans le Lot-et-Garonne, des tirelires sont observées dans la tombe. Des dépôts de biberons et de gourdes sont également signalés en Limousin, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées ou en Poitou. Ces formes rares posent la question de l'interprétation qui peut être faite du dépôt de vases dans les sépultures. Les formes les plus courantes témoignent-elles d'un formalisme dans le rituel commun à de nombreux territoires ? S'agit-il d'ailleurs d'un véritable rituel formalisé, alors que la conduite des funérailles comporte toujours des considérations sentimentales et affectives par définition individuelles, familiales ou catégorielles ainsi que des motivations qui doivent plus à la superstition qu'à des préconisations institutionnelles ? Des significations étrangères aux funérailles elles-mêmes peuvent jouer un rôle, comme la tradition rapportée par plusieurs intervenants selon laquelle le jet de vase dans la sépulture signifiait le renoncement à l'héritage.

#### « Comment procédait-on au dépôt ? »

Aucun emplacement spécifique de dépôt dans la sépulture n'est manifeste. Les vases peuvent être aussi bien au contact du corps, sur la bière ou dans le comblement de la fosse sépulcrale. Certains vases sont déposés aux quatre coins de la tombe, d'autres auprès du crâne du défunt, de ses épaules ou de ses pieds. Bien que plus rares, il y a des vases déposés sur le corps et d'autres encore installés dans des niches aménagées à cet effet. Lorsque les pots étaient déposés sur des cercueils ou des coffrages, l'affaissement du couvercle consécutif au pourrissement du bois introduit des complications de lecture que peut seulement compenser le soin apporté à l'analyse des phénomènes taphonomiques touchant non seulement le squelette, mais aussi le comblement de la fosse sépulcrale. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de discriminer ce qui relève d'un geste intentionnel de ce qui est la conséquence de la désagrégation et de l'effondrement de l'architecture funéraire. C'est la condition nécessaire pour comprendre des vases dont la position apparaît aberrante ou pour savoir si le bris des récipients est accidentel ou volontaire. Ainsi, en Haute-Normandie, il a été possible de constater que certains pots avaient été rejetés à l'état de tessons dans le comblement de la fosse sépulcrale, comme si leur enfouissement était fortuit ou qu'il relevait du rejet d'ustensiles utilisés différemment à un autre moment de la cérémonie des obsèques. De même, en

Poitou-Charentes, il a été possible d'étudier des sépultures dans lesquelles les pots ont là aussi été jetés et brisés, parfois en vrac dans le comblement de la tombe. Dans le Gers, un assez grand nombre de fragments de vases déjà brisés ont été rejetés sur les banquettes latérales de la fosse contenant le corps. La présence de tessons de vases dans le comblement de la fosse sépulcrale ou dans ses aménagements connexes invite par conséquent à être particulièrement attentif aux perturbations et aux recoupements qui ne sont pas toujours détaillés dans la documentation archéologique, surtout lorsque celle-ci est ancienne. Il faut enfin évoquer le cas particulier de dépôts dissociés de la fosse sépulcrale. Un bel exemple en a été donné par Sophie Challe, Koen De Groote et Éric Leblois, qui ont mentionné le cas du cimetière de Rebecq en Hainaut dans lequel huit pichets recelant du charbon de bois ont été découverts dans des fosses indépendantes mais contiguës aux sépultures.

### Mais au fait, que contenaient les vases déposés dans les tombes ?

Les débats engagés au cours du colloque ont montré que demeuraient des incertitudes quant à la fonction des vases découverts dans les tombes. Le plus souvent, la dichotomie entre vases à encens et vases à eau bénite est une reconstitution d'une idée préconçue sans qu'il ne soit apporté d'argument en faveur de l'une ou de l'autre des deux fonctions. Il est rare de disposer de traces déterminantes pour établir l'utilisation de tel ou tel vase au cours de la cérémonie des funérailles. Il faut dire que, dans de nombreux cas, les nettoyages et la restauration des récipients découverts anciennement ont radicalement gommé tout espoir de déceler un indice sur ce qu'il contenait au moment de son enfouissement. Donc, bien qu'il ne soit jamais possible de l'attester, la présence d'eau bénite a maintes fois été évoquée dans plusieurs présentations. On mentionnera, au passage, l'utilisation de nos jours en Auvergne de récipients en plastique pour apporter de l'eau bénite sur la sépulture. Il est plus aisé d'identifier les vases qui ont servi à la combustion soit pour obtenir de la lumière, soit pour consumer des matières odorantes. Cette identification repose sur le percement de trous dans les parois du vase, sur la présence localisée de trace de feu ou sur la découverte de charbons encore accumulés dans les récipients découverts dans la sépulture. S'il y a des signes évidents pour affirmer que ces vases ont servi à contenir du feu ou de la braise, leur usage précis au cours des funérailles est encore un objet de discussion. Luminaire, brûle-parfum ou encensoir ? Les analyses conduites sur les charbons de bois ont permis d'identifier du chêne, comme dans la Loire, de l'aulne et du noisetier en Bourgogne. À Gonesse, dans le Val-d'Oise, des analyses ont montré la présence de hêtre, d'érable et

de châtaignier. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, certains récipients conservent des restes de résines. Ailleurs, ce sont des aiguilles de pins sans que l'on sache si elles servent seulement de combustible. Des restes d'encens sont parfois dûment identifiés, comme en Belgique.

Ces considérations invitent à la prudence quant à l'attribution fonctionnelle de tel ou tel pot, lorsqu'il n'existe aucun indice probant sur la manière dont ils ont été utilisés dans le cadre des funérailles. Il faut noter, à cet égard, la découverte dans une tombe bourguignonne d'un vase contenant des charbons, mais aussi des graines et un os de poulet, conduisant ainsi Fabrice Henrion (domaine bourguignon) à émettre l'hypothèse d'une collecte de braises dans un foyer domestique. Même observation de la part de Sophie Challe, Koen De Groote et Éric Leblois au sujet des pots percés trouvés dans la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert de Liège qui contenaient encore de minuscules restes osseux calcinés dont des vertèbres de hareng, un maxillaire de chèvre ou de mouton ainsi que des graines brûlées.

La dernière question annoncée, celle du « qui », nous permet de clore notre rapide tour d'horizon. Sur le plan anthropologique, quand il est possible de l'établir, les dépôts semblent concerner toutes les catégories d'âge et les deux genres. En Bourgogne néanmoins, l'importance de la représentation des sépultures masculines a été soulignée sans que le statut social des défunts n'ait pu être précisé. En Franche-Comté, les deux cas identifiés concernent des individus masculins âgés. Inversement, dans une église paroissiale de Poitiers, les femmes adultes sont presque exclusivement concernées par la pratique du dépôt de céramique. Cette grande variété a été soulignée par tous les intervenants, dont certains ont pointé quelques tombes d'adolescents voire d'enfants. En Basse-Normandie en revanche, il a été clairement affirmé que la pratique ne concerne que des sépultures d'adultes, sans occurrence d'enfant ni de pré-adolescent.

Outre l'âge et le genre, selon les dossiers monographiques, les cas rencontrés sont donc contrastés, intégrant autant d'ecclésiastiques que de laïcs. Un cas singulier présenté lors des journées d'étude mérite d'être signalé bien qu'il s'éloigne du thème de la rencontre. Il s'agit, en effet, de deux récipients dans lesquels ont été placés des fœtus. Dans ce cas précis, en Alsace-Lorraine, le vase sert de contenant pour le corps du défunt alors que le dépôt de vases dans les tombes est inexistant dans cette région.

À l'issue de ce colloque, désormais pourvus d'un corpus et d'une cartographie inédite, nous pouvons revenir aux questions que nous avons vues émerger lors des débats : « avec quoi ? » et « en marge de quoi ? ». Dans certains sites, les vases vont par paire. En Poitou-Charentes, il y a presque toujours un pot contenant des charbons associé tantôt avec une bouteille, tantôt avec un pichet dans lequel il n'y a pas de charbons. Ailleurs, lorsque la tombe contient deux

oules, le plus souvent une seule est percée de trous servant à la combustion. Il semble dès lors que nous sommes en présence de paires tout à fait fonctionnelles, constituées à dessein. Ce type d'association a également été mentionné en Haute-Normandie, illustré par un flacon en grès et un pot à cuire dans une sépulture. Dans d'autres sépultures, l'architecture de la tombe comporte des traces montrant que l'on y a brûlé quelques matières sans avoir cherché à recourir à un récipient pour le faire. C'est le cas à Saint-Germain d'Auxerre ou encore à Saint-Pierre-et-Paul de Gonesse où des niches aménagées dans la tombe contenaient des charbons et portaient des traces de combustion.

Enfin, il convient de remarquer que les vases en céramique ne sont pas les seuls récipients que l'on a déposés dans les sépultures durant la seconde partie du Moyen Âge et les Temps modernes. Pour la Bretagne et le Hainaut, il a été fait mention des récipients en bois, en verre et en métal. La quasi-absence des vases en terre cuite en Franche-Comté et en Alsace a également été l'occasion de montrer que dans ces régions, comme d'ailleurs dans la plupart des autres territoires couverts par les inventaires dressés à l'occasion de ce colloque, certains ecclésiastiques ont été enterrés avec des patènes et des calices en métal, verre, ou bois.

## De profonds changements dans les rapports de l'homme avec la mort et l'Au-delà ?

Didier Paya nous a rappelé la prudence méthodologique requise pour interpréter, en croisant les données issues d'horizons divers, les évolutions et ruptures concernant les pratiques funéraires. Du moins, on peut rassembler les données pour tenter de comprendre le contexte dans lequel interviennent les pratiques qui ont été observées lors de ces journées.

Comme cela a été rappelé par Vincent Hincker et Grégory Combalbert dans l'introduction, à la charnière des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, un profond changement est intervenu dans le culte chrétien des morts. D'une commémoration essentiellement monastique des défunts – principalement destinée aux moines et aux nobles –, avec récitation d'oraisons et de prières, s'est substituée une mathématique du salut, où l'individu cherche à accomplir son salut en accumulant les suffrages, censés lui permettre de réduire la durée de son séjour au Purgatoire. Plus tard, la « piété flamboyante » de la fin du Moyen Âge se manifesta par le déploiement d'un faste funéraire sans précédent, avec notamment une accumulation obsessionnelle de messes pour le salut de l'âme et la prolifération de chapelains qui se consacraient à la récitation d'offices pour les défunts.

De profonds changements sont également intervenus dans les rapports de l'homme avec la mort et l'Au-delà.

De bipolaire – Paradis-Enfer –, la géographie de l'Au-delà évolua dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle avec la naissance d'un troisième lieu, intermédiaire entre les deux précédents, le Purgatoire, destiné à disparaître le jour du Jugement dernier, vidé de ses habitants montés au ciel après avoir connu un temps de tourments. Le temps du séjour au Purgatoire dépendait des péchés commis par le défunt, des « suffrages » (prières, aumônes, messes) accordés ou payés par les vivants pour alléger le temps qu'y passaient les âmes, des « indulgences », dont l'Église fit commerce, permettant d'obtenir contre argent le rachat total ou partiel du temps restant à accomplir au Purgatoire. Cette géographie de l'Au-delà se fit plus complexe avec l'ajout de deux limbes, celui des patriarches, ancien séjour des justes avant l'incarnation du Christ, et les limbes des enfants morts sans baptême<sup>5</sup>.

Le colloque ouvre largement sur les interrogations des hommes du temps sur la mort et l'Au-delà. La pensée théologique (B. Gaudalet) et les fabliaux (M.-T. Lorcin) offrent ici matière à une confrontation intéressante. Bruno Gaudalet nous retrace ainsi l'évolution de l'idée de l'Au-delà dans l'imaginaire chrétien au Moyen Âge. Comment penser en effet le temps entre la mort terrestre et le Jugement final où se décide le salut ou la damnation éternelle ? Quel était le devenir des morts dans l'attente de l'instauration du royaume éternel ? Quelle était la situation des âmes en l'attente du Jugement ? Où allaient ceux qui n'avaient été ni tout à fait justes, ni complètement méchants ? On est ici au cœur du questionnement qui vit s'élaborer l'imaginaire et la doctrine du Purgatoire, dont Bruno Gaudalet expose les fondements au travers de l'évolution de la doctrine des Pères de l'Église et fait également ressortir l'importance qu'a revêtu le passage à une réflexion théologique mettant en avant le salut par le mérite du fidèle et l'efficacité des suffrages, et à une conception juridique qui conduisit à ouvrir des catégories intermédiaires entre les justes et les mauvais. Marie-Thérèse Lorcin rappelle que derrière l'aspect burlesque des fabliaux se rencontrent des questions très réelles sur la mort et la vie après le trépas. De nombreux fabliaux ont la mort pour thème, ou comme sujet de l'intrigue : les rites de la bonne mort, les formalités du jugement de l'âme, la peur de l'Enfer, la rencontre avec des extraterrestres bons ou mauvais. Tous les sujets ou presque donnent matière à raconter et à rire, mais il y en a qui demeurent tabous : la mort, par exemple, n'est jamais personnalisée. Les sujets que les fabliaux permettent d'aborder, et les interrogations auxquelles ils tentent parfois de répondre, reflètent celles des contemporains : l'Au-delà est-il tripartite ? Qui se trouve condamné à l'Enfer ? Les

5. LE GOFF 1999, 100.



saints se préoccupent-ils du sort des humains ? Comment empêcher le mort de revenir importuner les vivants ?

De l'évolution des conceptions de la mort et de l'au-delà résulte une transformation des formes de piété et du rapport que les hommes entretenaient avec leur propre salut. L'affirmation de l'individu, par rapport aux groupes et aux ordres, s'en trouva renforcée. Les possibilités pour l'homme d'agir sur son salut, ou celui des autres par des suffrages, pouvaient s'affirmer, à un moment où, rappelons-le, la prescription d'une confession individuelle tous les ans était édictée par le concile de Latran IV (1215). Une mathématisation des péchés, de la pénitence, des suffrages s'instaura en une forme envahissante de « comptabilité de l'au-delà ». Plus que jamais dans cette nouvelle économie du salut, l'Église était l'intermédiaire obligé pour des suffrages et des indulgences dont elle assurait la médiation. À une époque où l'encadrement des fidèles se renforçait, les possibilités laissées à l'Église pour intervenir auprès des mourants se firent plus nombreuses : la dernière confession, l'extrême-onction, la rédaction d'un testament. Au même moment, l'essor de la prédication multipliait les occasions de rappeler aux vivants la nécessité de prier pour les morts, d'accorder les suffrages nécessaires au soulagement des âmes.

Du point de vue des pratiques, plusieurs communications ont souligné les changements survenus. Dans sa contribution consacrée à la lumière dans les pratiques funéraires au prisme des sources liturgiques, Catherine Vincent rappelle les moments où intervient l'usage de la lumière dans la liturgie des défunts, les sens que celle-ci revêt et sa signification comme préfiguration du séjour bienheureux promis aux élus. Toutefois, les pratiques lumineuses s'arrêtent au seuil de la tombe, au moment de l'agonie, autour du corps, ou lorsqu'est évoquée la mémoire du défunt. Le dépôt de lampes et de pots est une pratique canonique, même s'il semble que l'utilisation des honneurs lumineux a tendance à refléter l'identité et la hiérarchie cléricales. De son côté, Danièle-Alexandre Bidon nous montre l'importance des pots dans l'illumination, à côté des chandeliers ; on ne voit pas ici de pots dans la tombe mais seulement dans les gestes et rituels qui précèdent l'inhumation proprement dite.

Du point de vue des pratiques du salut, Vincent Tabbagh nous montre le développement des célébrations liturgiques comme pratique de salut, qui se manifeste, par exemple, par la multiplication des fondations de messes ou l'inhumation auprès des autels. Les raisons du succès sont de plusieurs ordres. Elles sont liées à l'intensification des préoccupations relatives au salut et à la solidité d'un cadre paroissial bénéficiant d'un renforcement de la présence sacerdotale, assurée par de nombreux prêtres. Des raisons théologiques, fondées en particulier sur l'interprétation allégorique de la messe, concourent également à faire de celle-ci le meilleur suffrage

pour le salut, permettant ainsi au fidèle d'être associé plus étroitement à la passion du Christ et de participer à un échange de mémoire.

La relation des hommes à la mort s'exprime également à travers le monument funéraire, que Guillaume Grillon analyse à partir de l'exemple bourguignon. Ce dernier note que les premiers monuments funéraires coïncident avec la réflexion, au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, sur la résurrection des corps. D'abord d'une assez grande variété formelle, ces monuments s'uniformisent, avec la généralisation du monument à effigie, plate-tombe ou gisant à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La disposition du monument, la manière dont est représenté le défunt, le registre iconographique renvoient aux funérailles et à la résurrection, tandis que les inscriptions participent à une commémoration, rendant possible la célébration de l'anniversaire, lorsque la date de la mort est indiquée, et appelant à la prière du passant. Les monuments plus tardifs des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles reflètent l'inquiétude devant la mort et l'évolution des pratiques du salut : les fondations de messes sont intégrées à l'inscription funéraire, alors que se développent les phylactères inspirés de textes bibliques. La représentation du corps se modifie pour laisser la place au corps charnel, à la fois instrument de péché et du salut.

### Un objet pour quelle histoire ?

Plusieurs questions demeurent, comme celles des rituels de substitution ou de l'influence de pratiques concernant plus exclusivement des membres du clergé. Parmi ces interrogations figure d'abord celle de la géographie de ces pratiques, qui ne sont pas partout attestées (ex. : Bretagne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine). En Alsace et en Lorraine, d'autres matériels (calices, patènes, autres objets liturgiques) sont utilisés. La rareté des pots dans la tombe en Bretagne a pu laisser penser que leur dépôt était peut-être lié à la présence de personnages venus de l'extérieur de cette région, qui ont « importé » cette pratique, du reste marginale. Peut-on parler d'« aires culturelles » ? Dans ce cas les phénomènes d'emprunt ou d'imitation seraient autant de directions de recherche à considérer. De ce point de vue, il serait nécessaire d'élargir les comparaisons et l'on peut se féliciter que cette rencontre ait indéniablement marqué une étape dans cette démarche, en jetant les bases d'une méthodologie, avec une cartographie du phénomène, et l'esquisse de comparaisons non seulement à l'échelle de la France mais aussi à celle de l'Europe. Il s'est agi d'abord de comparer, lors du colloque, avec des espaces limitrophes (Catalogne, Belgique). Mais la voie est ouverte à un élargissement du champ géographique à des pays comme l'Allemagne ou le Danemark, où la pratique a également été observée. La

contribution d'Aleksandr Musin à ce volume est venue nous montrer l'intérêt à envisager le phénomène à une très large échelle, jusqu'en Russie. Dans ce pays, des céramiques et objets de verre sont posés près du défunt aux périodes tardo-médiévale et moderne, et ce dépôt semble lié à des rites liturgiques d'onction. Il est avéré notamment dans des tombes situées dans des monastères ou des églises. En revanche, la découverte de céramiques dans des nécropoles rurales, à une époque plus haute (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), renvoie plus vraisemblablement à des offrandes alimentaires.

Il faut également revenir sur la chronologie. Les études proposées au cours de ces journées confirment globalement celle donnée par Vincent Hincker et Grégory Combalbert en introduction. La pratique se remarque principalement entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle avec des prolongements à l'époque moderne. Mais il faut aussitôt assortir ces observations de deux remarques complémentaires. D'une part, il existe des témoignages, certes discrets mais récurrents, attestant de l'usage des pots dans la tombe aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles (ex. : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), avant que la pratique ne se répande. Ce constat amène à s'interroger sur l'éventuelle préexistence de rituels qui n'auraient pas laissé de traces archéologiques, car ils ne donnaient pas lieu à des dépôts dans la tombe. D'autre part, il serait nécessaire de dégager une chronologie plus fine, car la pratique n'apparaît pas homogène dans le temps. On constate généralement les phases d'apparition, d'essor et de déclin (avec des décalages selon les régions), mais dans certains cas, dans une fourchette chronologique large, se distinguent deux phases de développement (ex. dans la région Centre : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle ; XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), avec des matériels et des pratiques différentes quant au dépôt, au nombre et aux formes des vases déposés.

La continuité (ou non) par rapport à des pratiques populaires ou païennes amène d'autres interrogations. En Franche-Comté, l'âge d'or du dépôt des céramiques dans la tombe – souvent lié à des offrandes alimentaires – est la période des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, après quoi la pratique tombe dans l'oubli pour réapparaître, mais seulement de façon marginale, entre le IX<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. Dans plusieurs régions, la pratique des pots dans la tombe est attestée antérieurement aux changements religieux observés au XII<sup>e</sup> siècle. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Catherine Richarté, Éliisa Bailly et Dominique Carru insistent sur les permanences attestées dans l'aire méditerranéenne et cette présence de céramiques semble s'inscrire dans la continuité. En Catalogne, Julia Beltrán de Heredia Bercero présente deux hypothèses possibles : l'une païenne (le témoignage de rituels ancestraux que le christianisme n'a pas pu éliminer) et l'autre chrétienne (un phénomène d'imitation des sépultures ecclésiastiques par les laïcs). Dans plusieurs cas, cependant, il faut noter la présence d'un hiatus chronologique, plus

ou moins prolongé entre ces précédents et le phénomène tel qu'on rencontre à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Pour Catherine Vincent, il n'est nul besoin de recourir à l'explication d'une pseudo-continuité avec des pratiques, païennes, ni même à la religion populaire. Pour expliquer le dépôt d'objets dans les tombes, il faut tenir compte d'une réalité bien ancrée dans les mentalités religieuses médiévales, la médiation sensible, dont l'usage est reconnu à défaut d'être unanimement accepté. Peut-on parler d'une dissociation entre les rites funéraires et la doctrine de l'Église ? Cette dernière admet trois types de suffrages ou de manières de soulager l'âme des défunts : la prière, la célébration de l'eucharistie lors de la messe et l'aumône. Elle a manifesté une certaine tolérance à l'égard de coutumes funéraires qui peuvent consoler les vivants à défaut de soulager l'âme des morts. Le dépôt d'objets dans les tombes pourrait ainsi témoigner de cette forme de compromis dont les expressions matérielles étaient très anciennes.

Sans doute faut-il définir encore plus précisément ce que l'on entend par « des pots dans la tombe », dans la mesure où l'expression semble recouvrir des pratiques diverses. Si, au travers des exemples présentés, elle renvoie pour l'essentiel à un usage funéraire que l'on peut rapprocher de l'économie du salut, d'autres usages n'entretiennent avec cette finalité qu'un rapport lointain. En Limousin, Patrice Conte et Jacques Roger ont souligné que le dépôt d'un bol d'eau bénite sur la tombe à l'époque moderne peut renvoyer à un lien personnel entre un individu et un objet qu'il a possédé de son vivant. Les ressorts de la médiation religieuse sont ainsi plus complexes qu'il n'y paraît et il est nécessaire de qualifier de manière plus précise les faits observés, selon le contexte des découvertes, les assemblages de mobilier mis au jour, les comparaisons comme celles qu'encourage ce colloque.

Quoi qu'il en soit, dans cette pratique, le rapport au corps est fondamental. Les testaments ne se soucient guère du corps décédé et, lorsqu'il est fait allusion aux pots dans les comptes d'exécution testamentaire, ceux-ci n'occupent qu'une place négligeable. Vincent Hincker et Grégory Combalbert nous ont livré une analyse du texte de Jean Belet (1165), qui met très concrètement en avant la question du devenir du corps contre les agressions du mal, du temps, de la nature, plus que celle du devenir de l'âme. Plus tard (1286), Guillaume Durand y ajouta des considérations spirituelles, opposant la puanteur du corps mort à l'odeur agréable des bonnes actions. Jean-Vincent Jourdeuil oppose le pot, associé au corps et à la putréfaction, à l'encensoir qui élève vers le ciel. Pour autant l'opposition classique entre « *corpus* » et « *anima* » ne doit pas occulter la place du corps dans la tradition chrétienne, par exemple avec la résurrection de la chair au moment du Jugement dernier. L'état définitif de l'homme ne sera pas

seulement l'âme spirituelle séparée du corps, mais le corps mortel reprendra vie à la fin des temps. Mais à quel moment l'âme quitte-t-elle le corps défunt ? L'idée d'une rupture au moment du « dernier soupir » relève peut-être plus d'une représentation (celle de la « bonne mort ») et ne semble pas très populaire, alors que subsiste la croyance que l'âme reste dans le corps du défunt pendant un an (D. Paya). Le corps mort n'inspire ni effroi ni dégoût dans les fabliaux, et ses besoins sont légitimes à condition qu'il n'y ait pas d'excès (M.-T. Lorcin). La glorification du corps inspire en partie les motifs des tombeaux bourguignons (G. Grillon).

Parmi les pistes d'interprétation nouvelles suggérées lors de cette rencontre, Catherine Vincent propose de réfléchir à la destruction des objets qui ont servi pour le culte, qui ne peuvent être détruits de manière banale. Bruno Gaudalet replace la pratique dans le contexte de l'amplification de la figure du Diable, et du combat redoublé de l'Église afin d'arracher les âmes aux forces du mal : la traduction

comique en fut peut-être ce fabliau mettant en scène la perte d'une marmite d'âme par un jongleur maladroit face à saint Pierre. Si on l'associe aux changements religieux, la pratique des pots dans la tombe refléterait assez bien les tendances à l'individualisation qui s'observent à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Les défunts sont alors de moins en moins envisagés comme les membres d'une entité collective dont la mémoire est entretenue autour des tombeaux des ancêtres : prévaut désormais le souhait de promouvoir le salut individuel. La grande variété observée, y compris au sein d'une même région, ne serait-elle pas le reflet des choix faits par les individus pour assurer leur salut ou promouvoir les suffrages des autres ? Dans quelle mesure ne rend-elle pas compte tout autant d'une attitude nouvelle face à la mort que des choix individuels pour y répondre ? L'un des apports les plus manifestes du colloque a ainsi été d'élargir le questionnaire, à la faveur du croisement des communications et des échanges survenus lors des débats.

## Bibliographie

- LE GOFF J. (1999), « Au-delà », in *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, J. LE GOFF et J.-C. SCHMITT (dir.), Paris, Fayard, p. 89-102.
- PRIGENT D. (1996), « Les céramiques funéraires (XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », in *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du II<sup>e</sup> colloque ARCHEA (Orléans, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1994), H. GALINIÉ et É. ZADORA-RIO (dir.), Tours, FERACF / La Simarre (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France ; 11), p. 215-224.
- SCHWEITZ D. (1981), « Dépôts funéraires médiévaux en Vendômois et dans le Centre », *Revue archéologique du centre de la France*, vol. XX, n<sup>o</sup> 2, p. 27-40.
- THIER B. (1999), « Die Schüssel im Grab : eine archäologisch-volkskundliche Betrachtung zu keramischen Grabbeigaben im christianisierten Mitteleuropa », in *Archäologie als Sozialgeschichte. Studien zu Siedlung, Wirtschaft und Gesellschaft im frühgeschichtlichen Mitteleuropa. Festschrift für Heiko Steuer zum 60. Geburtstag*, Rahden, Leidorf, p. 139-149.